

La vocation du chrétien

Engagements

La fièvre pour les « engagements », « sacrifices », « dons » et « solidarités » pourrait laisser l'impression que tous ceux qui en sont atteints et prononcent là-dessus de nobles discours poursuivent des idéaux humanitaires de la plus haute valeur... Mais la question essentielle est la suivante : Pourquoi doit-on s'engager? À qui faut-il consentir des sacrifices? Quelle doit-être la forme de notre solidarité pour qu'elle soit authentique?

L'amour est une bien belle chose, mais nous sommes exhortés à haïr le mal et le mensonge, à aimer nos parents, notre époux ou épouse, nos enfants et notre prochain, si nous ne voulons pas nous trouver en contradiction avec le commandement de la vie en le transgressant et vouant un amour coupable pour autrui.

Le roi David nous donne une leçon importante sur la nature du vrai sacrifice qu'il nous faut offrir à Dieu :

« David était alors dans la forteresse et il y avait à ce moment-là un poste de Philistins à Bethléem. David exprima un désir et dit : Qui me fera boire de l'eau de la citerne qui est à la porte de Bethléem? Alors les trois vaillants hommes forcèrent le camp des Philistins et puisèrent de l'eau de la citerne qui est à la porte de Bethléem. Ils l'apportèrent et la présentèrent à David; mais il ne voulut pas la boire et il la répandit en libation devant l'Éternel. Il dit : Loin de moi, ô Éternel, la pensée de faire cela! N'est-ce pas le sang de ces hommes qui sont allés au péril de leur vie? Et il ne voulut pas la boire » (2 S 23.14-17).

Ainsi, quoique David fut touché par cette marque exceptionnelle de dévouement de la part de ses vaillants hommes, il savait que Dieu seul a le droit d'attendre des hommes des sacrifices qui peuvent parfois leur coûter la vie.

Il semble que nous ayons oublié le sens biblique du sacrifice. L'État, les hommes politiques ou autres, ont-ils le droit de nous imposer n'importe quel sacrifice? N'exigent-ils pas trop souvent plus qu'ils en ont le droit? Ne nous imposent-ils pas, à travers l'impôt, des « solidarités » qui ne nous concernent pas toujours? N'est-ce pas aussi le cas pour d'autres instances? L'époux ou l'épouse, voire l'Église, peuvent-ils nous demander l'impossible en jouant parfois le rôle qui revient à Dieu?

Une idée largement répandue veut que notre vie et notre foi chrétienne ne soient authentiques qu'à condition de vivre dans la plus robuste pauvreté, en renonçant à tous nos biens matériels et en consentant à toutes sortes de sacrifices, utiles ou inutiles... Cette fausse idée est aussi ridicule qu'anti-biblique (voir le Ps 118.25).

Selon l'Écriture, le devoir de l'homme (engagement, sacrifices, offrandes) consiste dans l'observation du commandement de Dieu et à ne craindre que lui seul (Ec 12.13). Dieu seul est notre Seigneur, et nos sacrifices ne sont dus qu'à celui qui est le Créateur, le Rédempteur et l'unique Seigneur de notre vie.

Aussi bien dans l'Ancien Testament que dans le Nouveau, notre offrande matérielle, dont la dîme est l'expression la plus éloquente, est destinée à Dieu. Le principe de la dîme se trouve énoncé dans l'affirmation biblique : « *La terre est au Seigneur et tout ce qui y est contenu* » (Ps 24.1).

Parce que la terre est au Seigneur, nos biens aussi lui appartiennent. L'offrande doit être consacrée à Dieu (Lv 27.30), personne, même et surtout pas l'Église, n'a le droit de se substituer à Dieu dans ce domaine. Lorsqu'une instance ecclésiastique s'impose à la conscience chrétienne et exige de ses fidèles leurs biens, ceux-ci ont le devoir de lui résister. Si par exemple notre don est destiné à une cause qui ne rend pas gloire à Jésus-Christ Seigneur et Sauveur, mais à l'annonce d'un évangile falsifié ou à une entreprise franchement opposée à l'esprit de l'Évangile, nous avons le devoir de refuser nos dons, autrement nous nous rendrions coupables de participer à une œuvre anti-chrétienne.

D'autre part, selon le prophète Malachie, si nous refusons d'offrir à Dieu ce qui lui est dû, nous lui dérobons ses propres biens, et sa malédiction restera alors sur nous (Ml 3.8-10). Nous sommes invités ainsi à soutenir et à subventionner les causes justes, inspirées par un amour véritable de l'Évangile. La dîme rend précisément compte que Dieu est l'unique Maître de nos biens; elle est en même temps l'expression essentielle de notre liberté individuelle. Nous ne sommes libres, réellement et totalement libres, que si nous savons que nos biens nous viennent de Dieu, lequel en reste aussi le seul garant.

En outre, la dîme et uniquement elle est la forme légitime de la solidarité que le chrétien doit à ses frères dans la foi.

Dieu seul est en droit d'attendre de nous des engagements sans réserve, des sacrifices sans calcul, un don total de notre personne et de nos biens.

Le Christ, vrai Dieu et vrai homme, est mort dans cette consécration totale. Il est mort d'abord pour Dieu. Sa Parole nous exhorte et son Esprit nous rend capables d'offrir à Dieu nos corps en sacrifices..., ce qui est le seul culte raisonnable de notre part (voir Rm 12.1-2).

Aaron Kayayan, pasteur

Méditations sur la vie chrétienne. Premier fascicule. Éditions Foi et Vie Réformées, Palos Heights, 1999.

L'auteur (1928-2008) a été pasteur réformé en France et a exercé un ministère radiophonique pour l'Europe, le Québec, l'Afrique francophone et l'Arménie.

www.ressourceschretiennes.com



2015. Utilisé avec permission. Cet article est sous licence Creative Commons. Paternité – Partage dans les mêmes conditions 4.0 International ([CC BY-SA 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/))